

À l'occasion de la Journée du Rire

Participez à l'opération...

Chou-rire !

Le chou pâtissier qui redonne le sourire
aux enfants hospitalisés.

**1€ REVERSÉ AU RIRE MÉDECIN
PAR CHOU-RIRE VENDU**

DU 1ER AU 15 MAI 2024



Mise en vente, par des boulangeries-pâtisseries, d'un chou pâtissier rouge, en l'honneur de l'accessoire phare du Rire Médecin :

Le nez rouge !



Depuis 1991, Le Rire Médecin redonne aux enfants hospitalisés le pouvoir de jouer et de rire pour mieux faire face à la maladie.

Plus d'informations sur leriremedecin.org

 **le rire
médecin**

Rire à l'hôpital, c'est vital !

Modalités de participation

L'opération « Chou-rire » s'intègre dans le cadre d'une opération de « mécénat », ce qui signifie que votre Boulangerie-Pâtisserie pourra bénéficier d'un reçu fiscal lui permettant de déduire de ses impôts 60% du don qu'elle aura versé au Rire Médecin.

Les conditions de l'opération caritative à réunir sont les suivantes :

- Un engagement de don minimum de 200 € de la part de votre Boulangerie-Pâtisserie, indépendant du résultat de l'opération, soit 80 € après déduction fiscale.
- Le prix de vente du chou ne doit pas être augmenté : en participant à l'opération, votre Boulangerie-Pâtisserie s'engage à se défaire d'une partie de sa marge habituelle et à ne pas occasionner de coût supplémentaire au consommateur. Dans le cas d'une création de produit pour l'opération, le tarif du chou devra être fixé en cohérence avec les tarifs habituellement pratiqués par votre Boulangerie-Pâtisserie.
- La Boulangerie-Pâtisserie prend en charge la commercialisation et la communication de l'opération.
- Le montant reversé par chou vendu (1€) doit être clairement indiqué au consommateur.
- Avant le lancement, une convention de mécénat entre la Boulangerie-Pâtisserie et Le Rire Médecin doit être signée, détaillant les informations légales, la durée, l'engagement financier, la mécanique de reversion, ainsi que les modalités financières et fiscales de l'opération.

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE SOUTIEN !

Pour toutes questions, contactez
notre comité de bénévoles local :

.....
.....
.....



Crédit photos: Géraldine Aresteanu